

Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

**Admissib.**

Droit – Economie – Sciences Sociales

**1124**

Assas

**Session :** Mai 2019  
**Année d'étude :** Capacité en Droit – première année  
**Discipline :** ***Droit commercial***  
(Admissibilité)  
**Titulaire du cours :** Benjamin MORON-PUECH  
**Titulaire des TD :** Simon RIANCHO et Anne Victoria SOLIVÉRÈS  
**Documents autorisés :** Code civil, code de procédure civile, code de commerce, code de la propriété intellectuelle et extraits de Légifrance non commentés

Traitez l'un des sujets suivants AU CHOIX :

**Sujet n° 1**

En respectant la méthode communiquée au cours de l'année, rédigez l'introduction et un plan très détaillé pour le sujet de dissertation suivant :

*La protection de la liberté de la concurrence*

## Sujet n° 2

### 1° Définitions (2,5 pt)

Définissez CINQ des termes présents dans cette liste en **2 à 4 lignes** (0,5 pt par définition) :

- Ville franche
- Entente verticale
- Grand livre
- Intermédiaire de commerce
- IGPIA
- Greffier du tribunal de commerce
- Société en commandite par action

2° Question de cours (2,5 pt) : Dites ce que vous savez des *ententes exceptionnellement autorisées* en droit de la concurrence.

3° Résoudre DEUX des trois questions suivantes, en respectant la méthode du cas pratique communiquée en cours d'année (4,5 pt dont 1,5 pour la méthode et 3 pour le fond).

Ce matin, vous retrouvez au cabinet d'avocaz\*<sup>1</sup> où vous effectuez votre stage printanier, Jen Suipaémable, entrepreneur parisien spécialisé dans la carotte et que vous n'aviez pas vu depuis votre précédent stage hivernal.

- a) Jen vous indique avoir racheté il y a six mois un fonds de commerce alimentaire généraliste dans la région lyonnaise afin d'y déployer son activité commerciale spécifique de vente de produits à base de carotte. Cependant, un litige l'oppose désormais au vendeur\* du fonds, Dominique Nijland, résidant à Lyon. Jen vous demande s'il peut se tourner vers le tribunal de grande instance de Paris, situé aux Batignolles à deux pas de son domicile, pour régler ce litige.
- b) Ce litige porte précisément sur la mise en œuvre d'une clause de non concurrence par laquelle le vendeur\* du fonds s'était engagé, moyennant une contrepartie de 100 € par mois, à ne pas remonter de commerce alimentaire dans la région Auvergne-Rhône-Alpes pendant une durée de dix ans. Or, le vendeur n'a pas respecté cette obligation et a, malgré sa promesse, remonté un fonds de commerce alimentaire à Valence, à une centaine de kilomètres de Lyon donc. Jen vous interroge sur la possibilité de mettre un terme à cette concurrence qu'il estime déloyale.
- c) Enfin, Jen vous indique que son fonds de commerce lyonnais marchant à présent correctement, — malgré la concurrence déloyale du vendeur ! — il souhaite arrêter de s'en occuper directement et en confier la gestion à une personne tierce. Il vous demande quel instrument juridique lui permettrait de faire cela et vous demande de vous assurer que les conditions nécessaires à la délégation de cette gestion sont bien réunies.

4° Soin prêté à la copie et aux règles d'orthographe et de grammaire (0,5 pt)

5° Question bonus (1 pt)

L'arrêt *Crocs* rendu par le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de l'Union européenne, le 14 mars 2018.

<sup>1</sup> Les mots accordés au genre commun, suivant les régularités proposées par Alpheratz (*Grammaire du français inclusif*, édition du Vent Solars, 2018), sont suivis lors de leur première utilisation d'une astérisque.

Commenté [SA(1): Proposition : « et à l'orthographe »